

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Demande d'admissibilité au programme de mise aux
normes des installations septiques

Nom du (des) propriétaire(s) ou ceux inscrits au compte de taxes :

--

Adresse de propriété	Adresse de correspondance
Téléphone résidence :	Téléphone bureau :
Cellulaire :	Adresse courriel :

À la suite de la constatation par la municipalité de la Paroisse de Disraeli de la non-conformité de mon installation septique ou l'absence d'installation septique, je désire (nous désirons) bénéficier du financement qui pourra être offert par la municipalité de la Paroisse de Disraeli relatif au programme de mise aux normes des installations septiques à la suite de son entrée en vigueur.

Il est entendu que le taux d'intérêt est fixé à 5,5%.

En signant le présent formulaire, je (nous) soussigné(s) _____
 _____ reconnais(sons) que :

- ✓ L'aide financière bénéficie à l'immeuble et non à son propriétaire (ses propriétaires);
- ✓ Que le montant remboursable soit assimilé à une taxe foncière imposée sur mon immeuble, de sorte qu'en cas de vente, le solde devra être payé par l'acquéreur;

En signant le présent formulaire, je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement numéro 444-2024 intitulé « Règlement établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques » et m'engage (nous engageons) à respecter ces conditions ainsi que tout autre règlement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Signé à _____, ce _____.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Reçu le :
Vérifié le :
Par :
Autorisé le :
Par :
Versement effectué le :
Montant total :

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE

1. Engagement

Par la présente, je m'engage à :

- Présenter une demande de permis pour cette installation septique, notamment par la fourniture d'une étude de sol réalisée par un professionnel désigné conformément au Règlement.
- Confier l'exécution des travaux à un entrepreneur compétent dans ce domaine. Faire exécuter les travaux, dès que le permis est émis par la Municipalité.
- Fournir la copie du mandat donné au professionnel désigné pour obtenir une attestation de conformité indiquant que tous les ouvrages ont été réalisés conformément au permis émis et au Règlement provincial.
- Dégager la Municipalité de la Paroisse de Disraeli de toute responsabilité en ce qui concerne les travaux effectués et équipements utilisés, cet engagement étant accompli par le seul fait de procéder à la signature de la demande d'aide financière.
- Entretenir l'installation septique de façon adéquate afin d'optimiser sa durée de vie et assurer la protection de l'environnement.
- Souscrire et maintenir un contrat d'entretien avec le fabricant (si requis) aussi longtemps que la garantie du système et que le Règlement provincial l'exigera, et fournir une copie du contrat à la Municipalité ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien annuel effectué en vertu de celui-ci.
- Informer le nouvel acquéreur, lors de la vente de la propriété admissible de l'existence du règlement d'emprunt et de la compensation imposée pour rembourser le prêt consenti.

En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé à _____

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

Vérifié et autorisé par : _____

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Faire parvenir le présent formulaire à l'adresse suivante : info@paroissedisraeli.com

Municipalité de la Paroisse de Disraeli

8306, route 112

Disraeli (Québec) G0N 1E0